

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

**Rapporteur :
Madame Valérie HUET
MORINIERE**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente sur Agorastore

L'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la présidente, en début de mandat, par l'assemblée délibérante. Elle doit être autorisée par le conseil communautaire.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la remise du lot remporté lors de la vente sur le site agorastore.fr du bien suivant : **V30K – RENAULT MASCOTT CHASSIS CABINE PHASE** vendu le 10/06/2022 sur le site agorastore.fr au prix de 6 165,00 € (TTC) à la société AC AUTO (numéro SIRET : 87810701000018).

Le montant total de la vente du bien s'élève à 6 165,00 € TTC.

Pour les biens d'un montant supérieur à 4 600 euros, le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser cette vente.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à vendre le bien cité en référence.